

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 14

Artikel: Des principes de l'administration des armées
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DES PRINCIPES DE L'ADMINISTRATION DES ARMÉES. (1)

†. Sous ce titre un intendant militaire français, professeur à l'école d'état-major, M. Vigo Roussillon, a publié en septembre 1871 deux conférences faites au ministère de la guerre, les 3 et 10 mars 1869. Le contenu de ces conférences est à méditer. Elles résument dans un cadre restreint l'art de l'administration des armées, et elles sont présentées par un officier d'une grande expérience et d'un véritable savoir dans cette branche si peu étudiée de l'art de la guerre. Permettez-moi d'attirer l'attention des lecteurs de la *Revue militaire suisse* sur cet ouvrage, qui offre un grand intérêt en présence des projets de réorganisation et d'amélioration en matière d'administration militaire à l'ordre du jour pour l'armée suisse. Je me bornerai à faire un résumé aussi succinct que possible en empruntant les paroles même de l'auteur. M. Vigo-Roussillon commence par expliquer pourquoi ces conférences, déjà faites en 1869, n'ont pu paraître avant la fin de 1871, il nous dit : « Le 1^{er} janvier 1869 M. le général Colson, chef d'état-major du ministre, m'avait dit de la part du maréchal Niel qu'il m'avait choisi pour traiter le sujet de l'administration en campagne. Je cherchai vainement à décliner cette tâche, dont cependant je ne pressentais les difficultés qu'en partie. Je différai jusqu'au commencement de mars, mais l'on insista et je dus me rendre à des instances dont je me sentais d'ailleurs honoré. Je résolus de traiter avec la plus grande prudence, mais aussi avec sincérité, avec conscience, les parties délicates du sujet telles que les relations de l'intendance en campagne avec le commandement. Je n'avais nullement l'intention de produire des doctrines nouvelles, je me bornai à lire les textes officiels des lois et des règlements en vigueur. Mais la loi du 16 Ventose an III, l'arrêté de Pluviose an VIII, ont été si bien oubliés que, comme la plupart des règlements administratifs en France, ils conservent toujours le charme et aussi les dangers de la nouveauté.

Il y a, dans notre pays, deux législations militaires : celle des textes officiels, et puis une sorte de tradition ; la première est peu étudiée et on s'en écarte volontiers, la seconde a pour conséquence qu'on imite en Italie ce qui a réussi en Crimée, et qu'on opère devant les Prussiens comme devant les Arabes.

On finit assez promptement par oublier qu'il existe un règlement du 3 mai 1832, qui devrait être la base fondamentale du service dans les armées en campagne. Chez nous on a complètement oublié qu'il y a un règlement d'administration 1^{re} partie, qui contient l'organisation de ce service. Très peu d'officiers le connaissent à peine, il est quoique encore en vigueur tombé en désuétude. On arrive ainsi à substituer partout, dans la conduite des opérations de la guerre, des inspirations incertaines, aux calculs basés sur la connaissance des mouvements de l'ennemi et aux principes fondés sur l'expérience des maîtres.

Un de mes bons élèves de l'école d'état-major, revenant de la campagne d'Italie, où il s'était distingué, m'exprimait ses premières impressions en ces termes assez piquants. « Vous vous donnez bien de la peine, monsieur l'intendant, pour nous apprendre les règlements militaires, il est probable que c'est tout bonnement pour nous montrer qu'on ne s'y conforme nulle part. » C'est là, en effet, une disposition du caractère national.

C'est elle qui m'explique l'émotion qui se produit parmi les officiers de l'armée de Paris après la première conférence.

J'avais poussé la précaution jusqu'à choisir pour mes lectures les volumes mêmes de la bibliothèque du dépôt de la guerre. J'évitais autant que possible de donner mon opinion, je citais. Tout fut inutile. On me fit parler. On colporta

(1) Des principes de l'administration des armées, deux conférences faites au ministère de la guerre, par Vigo-Roussillon, intendant militaire. Paris, J. Dumaine, libraire militaire, rue et passage Dauphine, 30.

partout que j'avais professé des doctrines nouvelles et révolutionnaires en art militaire. On me prêta, en souriant, d'avoir dit que c'est l'intendance qui gagne les batailles. Hélas ! que de fois n'a-t-on pas dit depuis, sans plus de justice, que c'est elle qui les fait perdre !

Enfin on fit tant de bruit autour de ces conférences que le ministre en interdit la publication.

L'autorisation que je sollicitais fut refusée.

J'avais eu le tort d'avoir insisté sur la nécessité de préparer la guerre, d'organiser les armées longtemps à l'avance, de leur donner de larges ressources administratives.

Au mois de mars 1869 je voyais, comme bien d'autres, venir la guerre avec l'Allemagne.

Sans prétendre au rôle de Cassandre, on pouvait chercher à prévenir du danger ceux qui tenaient entre les mains les destinées du pays.

La guerre a commencé dans les conditions prévues ; chacun en connaît les détails. M'accusera-t-on encore aujourd'hui d'avoir exagéré le danger, d'avoir dit que les armées ne s'improvisent pas, d'avoir trop indiqué le besoin d'une organisation sérieuse et préalable ? »

En entrant dans son sujet, M. Vigo-Roussillon examine en premier lieu le rôle qui incombe à l'administration militaire en art de la guerre. Il dit : « Il est assez ordinaire de réduire l'art militaire à deux de ces parties : la stratégie, qui est l'art de disposer et d'employer les troupes sur un grand théâtre d'opérations, et la tactique, qui ne dépasse guère les limites restreintes du champ de bataille.

Aussi le plus habituellement, lorsqu'on veut étudier une campagne on l'examine sous ces deux points de vue.

Mais on peut encore étudier une campagne en recherchant comment elle a été préparée ? Comment les troupes ont été amenées de leurs garnisons aux lieux de rassemblement ? Quelles sont les ressources de toutes natures dont elles ont été pourvues en entrant en opérations ? Comment elles se sont portées avec tout leur matériel d'une base à une autre ? Comment elles y ont été installées ? Comment elles ont vécu ? etc., etc.

Lorsque l'objet de cette étude est une de ces campagnes qui sont devenues classiques, comme celles de 1796 et de 1800 en Italie, de 1805 à 1806 et même de 1866 en Allemagne, on est frappé tout d'abord de l'éclat des succès, de l'importance des résultats obtenus en quelques jours ; puis on arrive à reconnaître que ces grands succès militaires, et souvent aussi politiques, n'ont pas été la conséquence d'un caprice de la fortune, mais qu'ils ont toujours été précédés de préparatifs minutieux, faits avec une grande prudence, une profonde prévoyance, une entente complète des besoins des armées. On ne peut alors méconnaître que la perfection des préparatifs, si elle n'a pas rendu le succès assuré, l'avait du moins rendu extrêmement probable.

Cette partie de l'art militaire intimement liée à la stratégie, qui seule peut faciliter ou rendre même praticables ses combinaisons les plus hardies, c'est l'*administration des armées*.

C'est la science, l'art plutôt, qui s'efforce de pourvoir à tous les besoins des troupes, en ménageant leurs forces, de manière qu'elles puissent, sans être trop affaiblies, atteindre un objectif éloigné, s'y concentrer, et frapper enfin le coup décisif avec toute sa vigueur.

Je me propose aujourd'hui de rechercher quelles sont, par les découvertes modernes, chemins de fer, télégraphie, etc., les conditions nouvelles dans lesquelles va se trouver placée désormais l'administration des armées en campagne. Il faut pour cela procéder de l'étude du passé et du présent à celle de l'avenir. Je voudrais déterminer :

D'abord les circonstances nouvelles qui sont venues modifier dans le présent, et dans l'avenir surtout, l'administration des armées en campagne ;

Examiner comment l'on doit, en présence de ces circonstances, préparer désormais la guerre ;

Rechercher comment l'on peut préparer les armées ;

En conclure quelle doit être leur organisation au point de vue administratif.

Ces circonstances nouvelles sont principalement :

1° L'amélioration de la viabilité dans toute l'Europe (chemins de fer) ;

2° L'amélioration du régime des cours d'eau (bateaux à vapeur) ;

3° Le développement plus important encore de la navigation maritime ;

4° L'emploi devenu usuel de la télégraphie électrique ;

5° L'accroissement rapide de certaines populations, Etats-Unis d'Amérique, Russie.

L'agglomération de certaines nationalités, l'unification de l'Italie, de l'Allemagne.

6° L'accroissement continu et progressif de la richesse dans la plupart des grands états d'Europe, qui donne les moyens de trouver promptement, sous forme d'emprunts, de grands capitaux.

7° Le perfectionnement des arts industriels et les découvertes scientifiques appliqués à l'art de la guerre.

En tactique il y a souvent d'heureuses inspirations. Quelquefois il est de même en stratégie. En administration, au contraire, rien ne s'improvise, et l'on ne doit jamais compter sur l'imprévu. L'idéal en administration est de préparer la guerre très-largement pour la faire ensuite avec économie.

Un officier prussien a écrit sur la guerre de 1866 :

« Nous préparions cette guerre depuis longtemps ; nous l'avons préparée toujours. »

On doit donc toujours préparer la guerre, pendant la paix, et il faut pour cela :

1° De l'argent ;

2° Des hommes ;

3° Des chevaux ;

4° Du matériel et des approvisionnements.

Les sommes employées dans les guerres modernes sont immenses, parce que l'on met en mouvement de très grands effectifs.

On doit donc chercher à se mettre en possession des sommes nécessaires. Il n'y a que deux moyens : l'impôt ou l'emprunt. Le premier n'est guère applicable chez nous, il faut donc avoir recours à l'emprunt.

Or si l'on peut voir, au début d'une guerre, dans le succès d'un emprunt un signe de la confiance publique, doit-on compter sur des résultats semblables lors d'une guerre malheureuse, au moment où les besoins sont cependant plus grands et plus impérieux ? Un échec financier deviendrait alors un désastre politique.

Nous en concluons que, quand au début d'une guerre susceptible d'intéresser nos frontières, on aura recours à un emprunt, il sera prudent de le faire largement, avant les débuts des hostilités, sauf à échelonner les versements. Avec les formes actuelles de notre comptabilité publique, on ne peut, faute de ressources suffisantes ouvertes à propos, préparer la guerre, est l'on est ensuite surpris par les événements.

La Prusse a une caisse de guerre permanente (kriegsschaft). Que le gouvernement a porté à 100,000,000 de thalers en 1866, en aliénant secrètement ses actions de chemins de fer Cologne-Minde. M. de Bismark a revendiqué, pour l'avenir, ce droit comme un privilège de la couronne. C'est un avantage considérable pour la confédération du Nord.

Les hommes.

L'armée sur le pied de paix sera, d'après la loi de 1868 en 1877, de 420,000 hommes. Par l'appel d'hommes de réserve déjà instruits, elle sera portée à 750,000 hommes, appuyée de 600,000 gardes nationaux mobiles.

Mais les hommes de la réserve sont incomplètement habillés et pas du tout équipés ni armés. Il faudra donc habiller, équiper et armer 350,000 hommes.

Travail difficile et qui demande du temps si on a réuni les objets nécessaires en magasin, impossible quand ils ne s'y trouvent pas, ou en quantité insuffisante.

Les chevaux.

L'effectif de paix est de 85,000 chevaux, pour la guerre il nous en faudra au moins 140 à 150,000. Ce chiffre est encore bien faible car on compte en Allemagne 36,000 chevaux pour 100,000 hommes.

Il nous faut donc 55,000 chevaux pour atteindre le nombre demandé.

7,000 sont en pension chez les cultivateurs, on peut les rapeler immédiatement.

Les achats libres en France et Algérie donneront peut-être 20,000. Pour le surplus, il serait indispensable de recourir à d'autres moyens, c'est-à-dire à de larges achats à l'étranger, ou à une réquisition en France.

Ce dernier système, quoique violent, a déjà été employé. Une loi du 4 vendémiaire an VIII prescrivit la réquisition de 40,000 chevaux ou mulets, sauf remboursement, c'était $\frac{1}{50}$ des animaux existants.

La Prusse a adopté des moyens plus rigoureux encore.

Les vétérinaires de canton sont chargés de contrôler toutes les naissances et de les enregistrer. Quand le cheval a atteint l'âge légal, le vétérinaire juge s'il doit être immatriculé, et, dans le cas de l'affirmative, il en prévient le propriétaire, celui-ci demeure libre de le vendre, mais il doit alors en donner avis. Tous ces chevaux peuvent être mis en réquisition pour le service public, sauf remboursement ultérieur.

Pourrait-on, en cas de guerre ou de besoins urgents, prendre dans notre pays des mesures analogues ?

Des objets mobiliers et des approvisionnements généraux.

Le matériel indispensable aux armées en opérations peut se diviser en deux catégories :

1° Les objets mobiliers, et 2° les approvisionnements généraux.

On comprend dans les premiers :

1° Les armes de toute nature ;

2° Les effets et ustensiles de campement distribués aux hommes avant l'entrée en campagne ;

3° Les cantines et voitures des bagages pour les officiers ;

4° Le mobilier des ambulances actives ;

5° Le mobilier du service des subsistances.

Il doivent être préparés et réunis pendant la paix, pour qu'ils puissent être expédiés vers la base principale aussi promptement que les troupes ; de manière qu'ils les précèdent même. Quand les voies ferrées sont absorbées par le transport des hommes, des chevaux, de l'artillerie, des munitions, le mobilier et les approvisionnements ne partent plus, et les troupes en arrivant à leur destination manquent de tout.

Quel argument en faveur de l'organisation prussienne, dans laquelle chaque corps d'armée, préparé à l'avance, pourvu de tout, part, voyage et arrive en bloc avec tout son matériel.

Les approvisionnements se composent :

1° Des munitions de guerre, armes de réserve, etc. ;

2° D'effets d'habillement, équipement et campement ;

3° D'effets de harnachement ;

4° Des voitures de transport de toute nature ;

5° De bâts et cantines ;

6° De denrées alimentaires pour les hommes et les chevaux ;

7° De mobilier, d'effets et de médicaments pour les hôpitaux sédentaires.

Tous ces objets, achetés à l'avance, représentent une valeur qui dépasse bien 600,000 fr.

A propos de la nécessité d'habiller et d'équiper la réserve en 9 jours, comme on se le propose, je crois devoir attirer l'attention sur la question des uniformes.

Il ne faut pas songer à les modifier au moment d'entrer en campagne.

Tout ce que l'on peut faire alors, et nous avons vu que déjà c'est difficile, c'est de donner des uniformes à ceux qui n'en ont pas. Il importe donc que les uniformes du temps de paix soient arrêtés en prévision de la guerre, qu'ils soient commodes pour marcher, pour bivouaquer, qu'ils soient simples, solides et surtout à bon marché. Pour avoir une armée de 750,000 hommes au pied de guerre, toujours bien pourvue, il faut faire des économies sur les plumets, les cordons, les tresses, les galons, et les ornements de couleurs vives qui coûtent cher et se fanent promptement.

Continuerons-nous de donner à notre infanterie de ligne des pantalons garances, des épaulettes rouges, un pompon rouge, collet et passe-poils jaunes ?

Désormais toute l'infanterie est destinée à la guerre de tirailleurs ; pourtant on donne partout aux tirailleurs des uniformes sombres ; pourquoi n'en ferions nous pas autant pour notre infanterie.

Enfin supposons que tout ce que nous venons d'énumérer soit soigneusement préparé, nous aurons ainsi sagement préparé la guerre.

Ce sont maintenant les armées qu'il faudra préparer, car leur organisation militaire et administrative ne s'improvise pas plus que les préparatifs de guerre.

L'expérience a démontré incontestablement :

Que la meilleure préparation des armées, à tous les points de vue, est la réunion opérée à l'avance (longtemps à l'avance), non seulement des divisions, mais même des corps d'armée ;

Que chaque corps d'armée doit être dès lors tout-à-fait complété en états-majors, troupes, personnels administratifs et matériel de campagne ;

Qu'il est prudent et sage de faire fonctionner l'administration des divisions pour la préparer comme les troupes au service de guerre.

Il est tout aussi important, sous le rapport de l'administration qu'au point de vue du commandement, que chacun connaisse et apprécie les personnels dont il doit disposer, qu'il ait eu le temps d'étudier ses ressources en matériel, qu'il ait eu le temps de s'exercer à en faire usage.

En décidant la question de l'organisation des armées au point de vue administratif, il est d'abord nécessaire de savoir quel système d'administration on veut adopter.

Bien des systèmes ont été essayés depuis l'origine des armées permanentes. On entend discuter encore aujourd'hui les munitionnaires et les entrepreneurs, ou la régie par des personnels militaires. On peut frapper des réquisitions ou faire nourrir le soldat par l'habitant qui le loge. Il convient de discuter ces divers systèmes avant d'en adopter un de préférence aux autres.

Le plus ancien système essayé pour l'administration des armées en campagne est celui des munitionnaires généraux. Pour bien l'apprécier, il faut définir ce qu'on appelle un fournisseur, un entrepreneur, un munitionnaire.

Un fournisseur est un négociant qui livre à terme et sur place, en vertu d'un marché, une quantité déterminée de matières premières.

L'entrepreneur se charge de faire à un prix convenu un service indéterminé, mais dans un lieu fixe, et l'entrepreneur général est celui qui se charge de ce service dans tous les lieux où il sera nécessaire.

On appelle munitionnaire d'une armée celui qui entreprend la totalité des services de cette armée.

Il n'y a ni commerçants ni consommateurs qui puisse se dispenser d'employer des fournisseurs : Le premier producteur d'une chose est toujours un fournisseur à l'égard de toute autre personne. On aura donc toujours besoin des fournisseurs. Quand elle emploie des entrepreneurs, elle se débarasse, il est vrai des détails d'exécution ; mais elle s'expose à l'imprévu des événements et elle paye toujours bien cher toutes les chances contraires. A la guerre surtout, où les incidents dominent les prévisions les plus sages, l'entreprise est presque toujours dangereuse : Aussi l'empereur Napoléon I^{er}, qui la répudiait, disait : Je ne veux pas d'un entrepreneur qui gagne un million sans raison, ou qui se ruine sans qu'il y ait de sa faute.

L'administration n'a presque jamais employé des entrepreneurs ou des munitionnaires que quand elle avait besoin d'emprunter ou quand elle manquait de personnel capable.

Déjà Sully créa les régies directes lors du siège d'Amiens, 1598.

Louvois et Colbert firent les affaires de Louis XIV, comme Sully avait fait celles de Henri IV, on sait qu'ils les firent bien.

Quand après Louvois et Colbert, l'état eut fait d'énormes pertes de talent, d'argent et de crédit, on revint aux munitionnaires ; c'était Fargès et Jaquier qui soutinrent de leur crédit et de leurs talents l'administration défailante des vieilles armées de Louis XV.

Les Pâris, élevés sous ces grands maîtres, vinrent fort à propos au secours du Régent et de Louis XV. Leur fortune fut si florissante et l'Etat si affaibli, que les frères Pâris devinrent de fort grands personnages dans l'Etat. L'un était conseiller d'Etat.

Des agences collectives de chaque service se substituèrent plus tard aux munitionnaires.

On les remplaça par un directoire des achats auquel succédèrent les réquisitions, le maximum et la terreur.

Après la terreur, le directoire se jeta dans les bras des entrepreneurs. On dévasta la France et les pays étrangers au profit des entrepreneurs, et les armées manquèrent de tout.

Le premier consul entreprit lui-même de faire les affaires de l'Etat.

Il n'y eut ni sous le Consulat ni sous l'Empire aucune entreprise à la guerre, autre que celles des transports, et celles-ci cessèrent en 1807.

C'est lui qui créa le train d'artillerie, le train des équipages, les infirmiers militaires, et les ouvriers militaires d'administration et remplacement des ouvriers civils. C'est depuis lors que l'administration dispose des troupes spéciales et des moyens matériels qui lui sont propres.

Si donc on vient aujourd'hui préconiser l'entreprise en campagne, on oublie l'enseignement du passé.

La Restauration essaya de divers systèmes et aussi de l'entreprise.

Elle eut en 1815 l'entreprise Leclerc pour la subsistance des troupes alliées, l'entreprise Dommerc pour les troupes françaises ; puis elle adopta les régies simples Perceval et Andréossy. Elle revint, pour la guerre d'Espagne, à un munitionnaire général, M. Ouvrard ; tout le monde sait les critiques passionnées que soulevèrent dans les Chambres de cette époque l'examen de ses comptes ; les débats se terminèrent par un procès.

On est enfin revenu, comme au temps de Sully, à la régie simple.

Mais notre personnel administratif, officier et troupes d'administration, officiers de santé et infirmiers, est beaucoup trop faible ; toutes ces troupes devront être portées pour le passage au pied de guerre à de très-hauts effectifs, si l'on veut assurer les services des armées.

Sur la question si controversée des entrepreneurs, je m'en réfère à l'opinion d'O-dier, qui, après avoir pris part à la guerre de 23 ans, a résumé cette question d'une manière irréfutable.

« Une entreprise, nous dit-il, est une chose embarrassante, incommode, désastreuse en campagne ; elle ne vaut guère mieux en temps de paix....

« L'entrepreneur lève sur vous un tribut énorme en raison des capitaux qu'il vous prête. Il vous sert tant que sa fortune se fait et vous abandonne quand elle ne se fait plus ou quand elle est faite, emportant avec lui tous les secrets du métier, toutes les relations commerciales, les documents et la méthode. Portez enfin votre entreprise à la guerre, et aussitôt vous voilà occupés du soin d'accorder l'intérêt de l'entrepreneur avec les vues du général.

« Vous êtes incessamment obligés de combattre la cupidité de l'entreprise...

« Le seul argument en faveur des entreprises, c'est le compte rond.

« Je ne parle pas de l'épargne d'un état-major d'employés ; il faut le payer à l'entreprise d'une façon ou d'une autre. Voici ce qu'est le compte rond : on sait qu'il faut nourrir 100,000 hommes, et l'on sait que pour les nourrir, il faut par exemple 5 francs ; on compte par l'entreprise ne pas dépenser cinq centimes de plus. Enfin le compte de l'entreprise semble plus simple que le compte de l'administration directe.

« Toutes ces espérances sont de pures illusions.

« Que peut faire un entrepreneur en campagne ? Suivre l'armée, s'occuper d'un camp, de deux ou trois places, soigner le quartier général, retirer les bons, faire les bordereaux et recevoir des millions. »

Tout le service des troupes dans les marches, dans les opérations, celui des détachements, des colonnes mobiles et des cantonnements, sera toujours fait par les soins de l'administration de l'armée et par les administrations locales ou par l'habitant. Ce sont de ces choses qu'aucun homme de guerre ne contestera.

Cependant nous avons entendu ici-même un colonel d'état-major soutenir qu'il faut employer en campagne des entrepreneurs par division ou par corps d'armée. A quoi servent les expériences et les enseignements du passé ?

Le principe de l'administration par des personnels exclusivement militaires est appliqué dans toutes ces conséquences par les Prussiens en Allemagne.

L'expérience prouve qu'il est le seul praticable dans toutes les circonstances, et qu'il peut donner de bons résultats quand on y consacre un personnel suffisant : *c'est là toute la question.*

Occupons-nous un moment de la nourriture par l'habitant. Napoléon I^{er} a beaucoup usé et abusé de ce moyen, les résultats furent à la suite désastreux.

Si on veut employer ce système, il faut beaucoup de ménagements, il faut que l'administration soit l'intermédiaire entre l'habitant et le soldat.

Il faut faire tenir aux administrations municipales des récépissés réguliers, pouvant donner lieu à des remboursements.

L'ordre doit être rigoureusement entretenu et tout pillage et maraudage frappé de peines sévères.

Les distributions journalières perçues par des réquisitions sur l'habitant doivent se faire régulièrement, elles peuvent être et sont le plus respecté des appels, et l'on fera disparaître aussi le prétexte le plus ordinairement invoqué pour y manquer. Le salut des armées est à ce prix.

C'est ainsi qu'opérait le maréchal Davoust en Allemagne et en Russie et Suchet en Aragon, après cela.... il faisait fusiller les pillards ; et leurs soldats ne manquaient jamais de rien.... parce qu'ils ne pillaient pas.

Nous pouvons maintenant adopter des conclusions :

- 1° Que l'on n'aura ni munitionnaire, ni entrepreneur à l'armée ;
- 2° Que les soldats ne seront nourris qu'exceptionnellement chez l'habitant ;
- 3° Qu'une grande armée d'opérations doit être aujourd'hui constituée de manière à se suffire à elle-même, et à vivre pendant quelque temps aux dépens du pays, mais à la condition formelle de le faire toujours par voie de distributions régulières ;
- 4° Que pour atteindre ce but, cette armée doit être organisée à l'avance et pourvue de personnels suffisamment nombreux.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

Deux publications importantes sur la guerre 1870-1871 viennent de paraître.

L'une, française, est de M. Camille Farcy, ancien commandant de bataillon de mobiles à l'armée de l'Est, rédacteur en chef de l'*Avenir militaire*, journal distingué paraissant deux fois par semaine à Paris depuis l'année dernière. Ce récit est le plus complet qui ait été publié à ce jour par un Français, car il comprend tous les événements depuis l'ouverture des hostilités jusqu'à la signature de la paix. Il forme un gros volume in-8 (1) divisé en deux parties : 1° l'Empire ; 2° la République.

Nous reviendrons sur cet ouvrage que le nom seul de l'auteur, avantageusement connu comme publiciste militaire, recommande à l'attention des officiers de tous pays.

La seconde publication est celle de l'état-major prussien, 1^{re} livraison. Elle ne va que jusqu'au 31 juillet, ne renfermant que les préliminaires et les premières mobilisations, et rien de nouveau, sauf un intéressant mémoire de M. de Moltke, de 1868-1869, sur les éventualités d'une guerre contre la France, qui a servi de base, à peu de choses près, aux dispositions de 1870. Nous nous réservons de revenir aussi sur cette publication quand elle sera plus avancée. Pour le moment nous nous bornerons à remercier l'illustre maréchal allemand pour les termes flatteurs dont il daigne parler de l'armée suisse.

Dans l'examen de l'éventualité d'une violation des états neutres par une armée française et après avoir parlé de la Belgique et de la Hollande, il s'exprime ainsi, page 75 :

« La France n'aurait pas moins de difficultés dans une entreprise contre la neutralité de la Suisse, car elle y rencontrerait une milice forte et bien organisée. »

On voit que les connaisseurs étrangers apprécient mieux notre armée que certains citoyens suisses, qui nient jusqu'à son existence.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a adressé, relativement à l'état du matériel de guerre des Cantons, la circulaire suivante à tous les gouvernements cantonaux :

« L'inspection générale du matériel de guerre des Cantons qui a eu lieu en 1870 a révélé des lacunes considérables. Nous avons dû en conséquence inviter un grand nombre d'Etats à compléter sans délai leurs approvisionnements, et à nous indiquer les mesures prises pour combler les lacunes signalées.

(1) Prix 7 fr. 50 c., chez Dumaine, éditeur, ou dans les bureaux de l'*Avenir militaire*.